

MERCIALYS

148, rue de l'Université 75007 Paris +33 1 53 10 23 30

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

(Publication effectuée en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF)

. Lors de sa réunion du 11 mars 2016, et suivant l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration de la société Mercialys a fixé la rémunération variable au titre de l'exercice 2015 de Monsieur Eric Le Gentil, Président-Directeur général, à la somme de 382 500 euros et celle de Monsieur Vincent Rebillard, Directeur général délégué, à la somme de 98 550 euros.

La rémunération variable a été déterminée, conformément aux principes et règles préalablement arrêtés par le Conseil d'administration, sur la base d'objectifs quantitatifs Mercialys, à concurrence de 20% (croissance des loyers et du résultat), d'objectifs individuels à concurrence de 50%, et d'objectifs managériaux à concurrence de 30%.

En application du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, l'ensemble des éléments de rémunération du Président-Directeur général et du Directeur général délégué sera soumis pour avis consultatif à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2016.

. En outre, afin de les associer durablement à la performance actionnariale de la Société, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place à leur profit un nouveau dispositif de plan d'intéressement long terme. Cet intéressement long terme d'un montant cible égal à 75% de la rémunération brute annuelle (fixe) concernant le Président-Directeur général et à 50% de la rémunération brute annuelle (fixe) concernant le Directeur général délégué serait versé sous conditions de présence à l'issue d'un délai de trois ans et sous deux conditions de performance :

- performance absolue du cours de l'action de la Société dividendes inclus (*Total Shareholder Return - TSR*) correspondant au rendement total pour l'actionnaire,
- performance relative du cours de l'action de la Société dividende inclus (*Total Shareholder Return - TSR*) par rapport à la performance des sociétés composant l'indice EPRA Zone Euro,

Ces conditions de performance sont appréciées sur trois ans (2016, 2017 et 2018).

Le Président-Directeur général et le Directeur général délégué seront tenus de réinvestir en actions Mercialys 50% de l'intéressement acquis net de charges et d'impôt, et de les conserver pendant toute la durée de leur mandat.

Paris, le 30 mars 2016



www.mercialys.com